

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de création d'un site patrimonial remarquable
sur le territoire de la commune de Caylus

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2022, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 4 novembre 2022 à 09h00 au 5 décembre 2022, sur le territoire de la commune de Caylus.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Sandrine PRADIER – PETR du Pays Midi-Quercy, service inventaire du patrimoine et habitat – Place de la Poste – Avenue du Père Huc - 82160 CAYLUS - tél : 05 63 67 74 95 – courriel : pradier-inventaire-pmq@orange.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Caylus
- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>
- un poste informatique est mis à disposition du public à la mairie de Caylus

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Caylus jours et heures habituels d'ouverture des bureaux , à savoir : lundi, mercredi et vendredi, de 09h00 à 12h30 ; mardi et jeudi, de 09h00 à 12h30 puis de 13h30
- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Caylus – 3, place de la Mairie – 82160 CAYLUS, siège de l'enquête.
- soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"
- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur, M. François LABORDE, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Caylus, de 09h00 à 12h00 : les 4, 15 et 28 novembre et le 5 décembre 2022.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Caylus ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué sur le projet de création d'un site patrimonial remarquable sur le territoire de la commune de Caylus, par arrêté de la ministre de la Culture.